

27 mars 2025

10 H 00 OUVERTURE DE L'AGA DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

Sur motion dûment proposée par Mme Johanne Pagé, appuyée par M. Guy Sabourin, il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec (AGA PCPGQ).

Le président invite M. Benoit Legault, directeur général des PGQ, à préciser le déroulement de l'assemblée. Celui-ci indique que les trois prochains points — adoption des règles de procédure, acceptation de l'avis de convocation et adoption du projet d'ordre du jour — seront présentés, proposés, appuyés et votés simultanément.

Adoption des règles de procédures

Le directeur général présente les règles de procédure disponibles sur le site des PGQ, puis rappelle que seuls les délégués du Plan conjoint présents en salle ont droit de vote.

Acceptation de l'avis de convocation

Le directeur général fait un survol de l'avis de convocation que les membres de l'assemblée ont préalablement reçu par courriel, par la poste ou sur le site Internet des PGQ.

Adoption du projet d'ordre du jour

M. Legault procède à la lecture de l'ordre du jour tel que présenté dans le cahier du participant.

Sur motion dûment proposée par M. Michel Forget, appuyée par M. Luc Mayer, il est résolu à majorité d'accepter les règles de procédure et l'avis de convocation, d'adopter le projet d'ordre du jour, tels que présentés.

Acceptation des états financiers

M. Labelle, directeur administratif des PGQ, présente les états financiers 2024, portant sur les activités du Fonds général et du Fonds de recherche. Comme chaque année, seuls les principaux éléments sont exposés, appuyés par les chiffres projetés à l'écran. Il rappelle que les prélèvements du Plan conjoint sont établis selon l'année civile, chevauchant deux années de récolte.

Sur motion dûment proposée par M. Ghislain Beauchemin, appuyée par M. Charles Boulerice, il est résolu d'accepter les états financiers tels que présentés.

Nomination d'un auditeur

Sur une motion dûment proposée par M. Jules Côté, appuyée par M. Francis Caouette, à la suite du vote de l'assemblée, il est résolu à la majorité de confier la vérification des états financiers à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour l'année 2025.

11 h 30 HUIS CLOS

M. Overbeek invite tous ceux qui ne sont pas membres des Producteurs de grains du Québec à quitter la salle pour le huis clos adopté à l'ordre du jour, à l'exception des responsables des affiliés et du personnel des PGQ.

12 h 15 AJOURNEMENT POUR LE DÎNER

13 h 30 CONFÉRENCE : CULTIVER LA CROISSANCE : COMPRENDRE ET SURMONTER LES DÉFIS ÉCONOMIQUES

M. Pierre-Olivier Zappa, journaliste, chef d'antenne et analyste spécialisé en économie se joint à la rencontre pour la présentation de sa conférence sur le thème de « Cultiver la croissance : comprendre et surmonter les défis économiques ».

M. Zappa aborde l'évolution du secteur agricole, il explique qu'au fil des décennies, le secteur agricole a connu une hausse importante des rendements, portée par des innovations majeures. L'amélioration des semences, l'intégration de technologies avancées et l'optimisation des pratiques ont permis d'accroître considérablement l'efficacité. Le secteur bioalimentaire occupe une place stratégique dans l'économie québécoise puisqu'il génère près de 530 000 emplois et représente environ 7 % du PIB, soit près de 30 M\$.

Les transformations économiques, sociales et environnementales s'accroissent, ce qui soulève une question centrale : quel type de monde voulons-nous construire pour l'avenir ? Les repères traditionnels sont bouleversés et plusieurs secteurs, dont l'agriculture, connaissent des variations importantes de l'emploi, illustrant une instabilité croissante.

Depuis 50 ans, on observe une transformation du paysage agricole, le nombre d'exploitations a fortement diminué, une tendance qui s'accompagne d'une pression démographique liée à la croissance de la population et de l'immigration.

Présentement, le contexte mondial est marqué par des risques de récession, des taux d'intérêt imprévisibles et des relations internationales tendues, notamment avec la Chine. L'agriculture se retrouve exposée aux tensions commerciales.

Les événements majeurs comme le 11 septembre, la crise financière, la pandémie ou les guerres commerciales ont entraîné des chutes de confiance chez les PME, accentuant la volatilité économique. Le coût de la vie et l'inflation immobilière, y compris dans le secteur agricole, illustrent la dérégulation des repères économiques traditionnels.

Selon M. Zappa, c'est la fin de la « grande modération ». Les revenus agricoles deviennent plus volatils, les gains de productivité faciles disparaissent et la décarbonation de l'économie exerce une pression sur les ressources naturelles. Les enjeux de main-d'œuvre s'intensifient. Le commerce international recule en proportion du PIB,

tandis que les pays en développement prennent une place croissante dans les exportations alimentaires. Depuis les années 1980, l'autosuffisance alimentaire a fortement diminué, augmentant la dépendance aux importations.

Les catastrophes climatiques se multiplient, entraînant des coûts élevés. Certaines zones agricoles se renforcent, tandis que d'autres se fragilisent sous l'effet des changements climatiques. L'agriculture doit contribuer à la transition énergétique par l'efficacité accrue, l'électrification, les énergies propres et le captage de carbone.

Il explique que l'âge moyen des producteurs est élevé et des retraites massives se profilent, impliquant le transfert de dizaines de milliards d'actifs. La relève agricole est donc un enjeu fondamental. La croissance démographique du Québec est plus faible que celle des autres provinces, et la population active dans la tranche 25–54 ans est en baisse.

En ce qui concerne la productivité, le Canada accuse un retard par rapport à d'autres économies avancées, avec une opportunité estimée à 30 milliards de dollars pour combler ce déficit.

En conclusion, M. Zappa explique que dans le futur, les investissements dans l'agriculture technologique progresseront rapidement. L'automatisation, l'intelligence artificielle et l'agriculture de précision deviennent des leviers essentiels pour relever les défis climatiques, économiques et humains.

M. Zappa répond à quelques questions qui concernent l'avenir de l'agriculture au Québec.

15 h 30 MOT DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA)

M. Paul Doyon, 1^{er} vice-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA) se joint à l'assemblée pour présenter les principales priorités 2025 de l'UPA. Ce plan stratégique repose sur cinq axes majeurs, qui répondent aux défis actuels du secteur agricole et forestier québécois.

Le revenu net agricole a chuté de 92 % en dix ans, malgré une hausse des recettes. Il est donc urgent d'agir. L'UPA réclame des politiques et des programmes mieux adaptés à la réalité des entreprises agricoles, notamment en matière de gestion des risques, de fiscalité municipale et de soutien à la relève. Un appui accru est aussi demandé pour le virage écologique et la recherche dans tous les secteurs de production.

Des efforts ont été amorcés pour alléger le fardeau réglementaire, mais plusieurs mesures restent à concrétiser. L'UPA souhaite des allègements supplémentaires, une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et à la transition verte, ainsi que le remboursement des sommes versées au Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Le projet de loi n° 86 vise à renforcer la protection du territoire agricole, mais certains éléments pourraient affaiblir le régime actuel. L'UPA demande que toute modification législative aille dans le sens d'une protection accrue. Elle poursuit également les discussions avec Hydro-Québec sur le développement éolien et les tarifs d'électricité, et appuie les recommandations sur l'accès aux terres agricoles.

La révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique est prévue en 2026. L'UPA insistera sur la défense du système de gestion de l'offre et sur l'harmonisation réglementaire entre les pays.

Enfin, l'UPA met en œuvre son plan de développement 2025–2029, qui prévoit une réforme du régime de cotisation dès 2027, le déploiement d'un réseau d'expertises et le renforcement de la vie syndicale, de la relève et de la mixité.

M. Doyon exprime que ces priorités traduisent une volonté claire de défendre les intérêts des productrices et producteurs du Québec, tout en préparant l'avenir avec des outils adaptés, une gouvernance forte et une vision durable.

Il conclut en remerciant le président pour son implication et d'avoir mis ses compétences et connaissances à la disposition des PGQ et des différentes instances de l'UPA.

Il répond ensuite aux questions qui lui sont posées concernant la fiscalité municipale, l'entretien des cours d'eau, la sécurité routière, la fragilité des entreprises en régions périphériques et la lourdeur règlementaire dans le secteur des grains.

Concernant les prochaines étapes en suivi aux dernières manifestations, il est expliqué que le travail se poursuit auprès des instances politiques. Le représentant de l'UPA explique que le monde agricole reste plus limité dans la façon de manifester auprès du gouvernement étant donné qu'un moyen de pression comme la grève n'est pas vraiment possible.

16 h 15 MOT DU PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

Dans un contexte de changement où la charge de travail augmente considérablement, M. Overbeek souligne l'importance de travailler en partenariat et en collégialité, comme c'est le cas avec Concertation grains Québec. Cette approche permet d'établir un climat de confiance et d'alléger le fardeau.

Le marché des grains se diversifie de plus en plus, notamment avec l'émergence de marchés de niche et de récoltes distinctes de la production de masse. Il devient essentiel de structurer leur mise en marché de manière ordonnée et efficace, afin d'assurer une rémunération raisonnable pour les producteurs.

Le geste ultime du consommateur, soit de payer un peu plus pour un produit québécois à empreinte environnementale réduite, reste encore à développer. Pourtant, de nombreux producteurs investissent depuis plusieurs années dans l'acquisition de connaissances sur les pratiques durables, telles que les cultures de couverture. Pour soutenir ces efforts, des outils d'aide à la décision fiables devront être mis en place.

Le Québec est devenu un immense laboratoire vivant. Les producteurs sont appelés à faire des essais, à contrôler les résultats, à les analyser avec les services-conseils, afin d'en tirer le meilleur et d'adapter les pratiques d'une année à l'autre, selon les connaissances acquises dans chaque entreprise. C'est ainsi que la compétitivité pourra être assurée.

Le président tient à remercier chaleureusement toute l'équipe permanente des PGQ, qui demeure à l'écoute des positions exprimées en assemblée et les transforme en chantiers de travail. Grâce à cet engagement, une représentation efficace est assurée auprès des organisations concernées pour faire avancer les dossiers. Ce soutien est essentiel au travail des élus. Il salue tout particulièrement le directeur général, avec qui il a collaboré tout au long de son mandat à la présidence, et dont il gardera un excellent souvenir. Il évoque avec émotion les milliers de kilomètres parcourus ensemble.

Il poursuit en remerciant son épouse pour son soutien indéfectible durant ses nombreuses absences, assurant sa relève à la ferme. Il rappelle qu'il y a plus de 19 ans, un caucus familial s'est tenu pour organiser son remplacement, mais qu'au fil des ans, ses engagements sont devenus croissants, notamment au sein de l'UPA, de la FADQ, du CECPA et d'autres comités.

Il présente et remercie chacun de ses quatre enfants et leurs conjointes, qui l'ont fait évoluer dans le bon sens et l'ont bien soutenu

Le président conclut en disant avec humour, qu'il sera de retour à la maison, conscient que ce sera presque comme l'arrivée d'un nouveau-né, même s'il ne s'attend pas à recevoir les mêmes soins. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée au fil des années et souhaite une longue et belle continuation aux Producteurs de grains du Québec. Il demeurera disponible, au besoin, pour tenir le bâton des revendications.

Certains participants prennent la parole pour remercier le président pour son engagement.

16 h PRÉSENTATION : FAITS SAILLANTS EN PRODUCTION DURABLE ET EN AGROENVIRONNEMENT

La présentation de M. Salah Zoghلامي est reportée au 28 mars.

16 h 30 PRÉSENTATION : LE MARCHÉ DES GRAINS AU QUÉBEC : UNE ÉVOLUTION REMARQUABLE DEPUIS 50 ANS

La présentation de M. Étienne Lafrance est reportée au 28 mars.

17 h AJOURNEMENT DE L'AGA DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

Sur motion dûment proposée par Mme Johanne Pagé, appuyée par M. Alain Gervais, il est résolu de l'ajournement de l'AGA du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec.

28 MARS 2025

08 H 00 RÉOUVERTURE DE L'AGA DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

M. Overbeek accueille les participants et invite à la proposition de réouverture de l'assemblée.

Sur motion dûment proposée par M. Gaétan Phaneuf, appuyée par M. Firmin Paquet, il est résolu de la réouverture de l'AGA du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec.

Il poursuit avec la présentation des membres du conseil exécutif des PGQ 2025-2026 :

- Mme Johanne Pagé, 1^{re} vice-présidente
- M. Pierre Murray, 2^e vice-président
- M. Alain Gervais, 1^{er} membre de l'exécutif
- M. Francis Caouette, 2^e membre de l'exécutif

Il adresse ses encouragements et souhaite bon courage ainsi qu'une grande persévérance aux cinq membres de l'exécutif et aux dix membres du Conseil d'administration.

Approbation du procès-verbal de l'AGA 2025

Le président invite maintenant M. Legault à présenter sommairement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024 déposé sur le site Web des PGQ depuis février 2025.

Sur motion dûment proposée par M. Billy Beaudry, appuyée par M. Jean-François Riendeau, il est résolu de d'approuver le procès-verbal de l'AGA du Plan conjoint des PGQ 2024.

08 H 15 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le président cède la parole à M. Legault, directeur général, pour la présentation sommaire du rapport d'activités 2024 préalablement déposé sur le site Web des PGQ. Ce rapport, préparé chaque année sur recommandation du conseil d'administration, synthétise les principales activités et les principaux dossiers traités en provenance des différentes instances. Je mentionne principales activités aussi car le RA aborde également des dossiers récurrents (SIM, SRDI, etc.). Pour le 50e anniversaire de l'organisation, M. Legault propose une vue d'ensemble des enjeux majeurs de 2024, enrichie de références historiques.

Contexte économique et politique

L'année 2024-2025 a été marquée par une forte instabilité économique, notamment une chute importante de la Bourse de Chicago suivie d'une phase de stabilisation. Les tensions géopolitiques, en particulier liées aux tarifs douaniers, ont affecté le climat d'affaires. La grève chez Viterra et sa fusion avec Bunge ont également soulevé des préoccupations quant à la concentration du marché. Malgré une baisse des taux d'intérêt, la diminution des prix laisse présager des marges plus serrées pour les producteurs, dans un contexte de confiance affaiblie.

Programmes économiques et politiques agricoles

Il souligne le travail soutenu de l'agroéconomiste Mme Marie-Hélène Parent dans les dossiers économiques et de politiques agricoles, et mentionne sa récente nomination comme conseillère-cadre afin de renforcer la résilience organisationnelle.

Le programme ASRA demeure un pilier du soutien au revenu agricole, même si le maïs et le soya ne sont plus couverts, avec environ 40 M\$ d'interventions prévues pour 2024-2025. Trois versements annuels sont prévus, calculés selon l'indexation et la révision des prix.

Concernant l'ASREC, les PGQ participent à sa modernisation, notamment pour mieux refléter les réalités de la production de grains. Des bonifications sont envisagées, dont une prise en charge gouvernementale de la portion « catastrophe » des primes. L'intégration de nouvelles cultures et des garanties allant jusqu'à 90 % sont également à l'étude.

M. Legault souligne que les producteurs québécois reçoivent environ 40 M\$ par an en soutien brut, alors que les producteurs américains bénéficient de quelque 8 milliards de dollars nets annuellement. Lorsqu'on compare ces montants en fonction de la superficie cultivée, l'écart est considérable et met en lumière une disparité marquée dans le soutien accordé aux agriculteurs des deux pays.

L'année est aussi marquée par l'enquête quinquennale sur les coûts de production pour les céréales à paille et le canola dans le cadre du programme ASRA. Toutefois, les coûts de production sont aussi des références utiles pour le producteur et les PGQ ont donc mis en œuvre des projets en ce sens pour le maïs-grain, le soya, les semences certifiées et les grains biologiques.

D'autres programmes sont également actifs :

- Agri-investissement/Agri-Québec : 40 M\$/an
- Agri-stabilité/Agri-Québec Plus : 3 M\$/an
- Rétributions agroenvironnementales : 154 M\$ sur 5-6 ans
- Prime-Vert : 10 à 20 M\$/an
- Agrisolutions : relance prévue

Des enjeux persistent concernant les tarifs américains et l'accès aux marchés d'exportation, ainsi que l'avenir des programmes fédéraux de soutien au revenu.

Recherche et innovation

Depuis 2010, un financement de 15 cents par tonne est dédié à la recherche. Les PGQ participent à cinq grappes de recherche canadiennes (blé, soya, orge, légumineuses, bioproduits) et collaborent avec l'Université Laval sur l'amélioration génétique de l'orge brassicole. Des inquiétudes sont soulevées quant au financement actuel et futur de la recherche dans l'Est du Canada.

Réglementation et environnement

Le gouvernement a annoncé des allègements réglementaires estimés à 40 M\$ d'économies, mais les PGQ contestent certains aspects, notamment l'obligation d'utiliser les services d'un agronome. La révision du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) suscite des préoccupations. Le suivi des aires protégées et des mesures de conservation se poursuit, tout comme l'élaboration de la Stratégie fédérale en agriculture durable qui pourrait affecter les pratiques agricoles.

Production durable et certification

Un programme de certification des pratiques durables est en développement avec Soy Canada. Plusieurs autres projets sont en cours, dont la formation 4B sur la fertilisation et le Réseau Sentinelle Azote. Les PGQ participent aussi à des initiatives comme Field to Market Canada et élaborent un plan d'action pour la production durable dans la filière des grains.

Communications et promotion

Pour souligner le 50e anniversaire, diverses initiatives ont été mises en place, telles que la création d'une bière commémorative, le développement des médias sociaux et des communications grand public avec collaboration d'influenceurs. De plus, une nouvelle ressource a été embauchée pour renforcer les affaires publiques.

Priorités à venir

- La finalisation du plan stratégique de Concertation Grains Québec.
- La clarification des programmes de soutien annoncés.
- Le suivi des enjeux réglementaires, notamment l'application reportée de l'Omnibus.
- Le développement des initiatives en production durable et certification.
- Le maintien d'une communication active avec les parties prenantes du secteur.

Le directeur général conclut en adressant ses sincères remerciements au président sortant, M. Overbeek, pour ses nombreuses années de service empreintes de dévouement. Il souligne ses grandes qualités de diplomate, ses talents de négociateur, sa générosité, ainsi que sa disponibilité sans faille. Il tient également à saluer le soutien indéfectible de sa conjointe tout au long de son mandat.

Sur motion dûment proposée par M. William Van Tassel, appuyée par M. Stéphane Bisailon, il est résolu d'approuver la présentation du rapport d'activités 2024.

9 h 35 PRÉSENTATION : FAITS SAILLANTS EN PRODUCTION DURABLE ET EN AGROENVIRONNEMENT

M. Salah Zoghلامي, directeur des affaires agronomiques, présente les faits saillants en matière de production durable et d'agroenvironnement pour l'année 2024.

Il commence par une mise à jour sur le programme Agrisolutions Climat, en lien avec les pratiques de gestion bénéfiques (PGB). Il indique que 1 471 des 1 677 demandes reçues, soit 87 %, proviennent du secteur des grains.

La pratique la plus populaire est la PGB-9, qui concerne les cultures de couverture, suivie de la PGB-4, portant sur l'utilisation d'urée enrobée de polymère. En date du 24 mars 2025, plus de 1 228 demandes ont été analysées, tandis que certaines sont toujours en attente d'informations supplémentaires.

Pour la prochaine mouture du programme Agrisolutions Climat 2025-2028, une enveloppe de 34 M\$ a été accordée afin de soutenir sensiblement les mêmes pratiques. Le plafond de rétribution, qui était de 75 000 \$ pour la période 2022-2025, sera porté à 100 000 \$ pour la période 2025-2028.

M. Zoghliami poursuit avec une mise à jour sur le Plan d'agriculture durable (PAD). Il précise que les projets en cours prendront fin en mars 2025. Deux projets ont été réalisés à l'interne : une formation sur la gestion 4B et la promotion de la nouvelle grille de fertilisation du blé de printemps. Trois autres projets ont été menés par des partenaires externes avec la contribution des PGQ :

- Un projet d'ambassadeur sur les risques liés aux pesticides dans les grandes cultures, réalisé par le CSC.
- Un projet sur la lutte mécanique contre les mauvaises herbes, mené par le CETAB+.
- Le développement d'une formation sur les cultures de couverture, en collaboration avec le CRAAQ.

Il souligne ensuite que l'année 2024 a été marquée par un grand nombre de consultations publiques, qualifiant cette période de véritable marathon. Il énumère les principales interventions des PGQ :

Projet de règlement sur les droits annuels à payer pour les produits antiparasitaires (ARLA) : bien que présenté comme une simple augmentation de 9 à 21 \$ par ferme, les PGQ ont exprimé des préoccupations. Ils ont demandé une vérification du calcul de l'impact financier réel pour les fermes, le maintien du nombre d'homologations par secteur de production, ainsi que le report de l'entrée en vigueur du règlement jusqu'à ce que tous les éléments soient connus et analysés.

Consultation sur l'allègement administratif : les PGQ ont commenté trois des sept règlements visés, soit le Code de gestion des pesticides, le Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, ainsi que le Règlement sur les exploitations agricoles (REA).

Projet de Code de gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) : ce projet vise à établir un nouveau cadre sectoriel pour les MRF et à adapter l'encadrement des activités selon leur impact environnemental. Il entraîne la modification de trois règlements : le REA, le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), et le Règlement concernant la valorisation des matières résiduelles. Ce nouveau règlement a d'ailleurs été récemment adopté.

Travaux avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) : depuis 2023, des travaux sont en cours pour élaborer une norme sur les biosolides municipaux, incluant les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA). Une consultation est prévue en 2025.

Création d'un groupe consultatif sur les digestats : ce groupe, mis en place par le MELCCFP, a pour mandat de discuter de la qualité attendue des digestats agricoles en fonction des contaminants, de détailler les enjeux réglementaires, environnementaux et agronomiques, et de recueillir les recommandations des parties prenantes concernant leur encadrement. Les travaux ont débuté en janvier 2025, et un rapport final est attendu à l'automne.

09 H 15 CONFÉRENCE : PLAN D'ACTION POUR UNE MUTUALISATION DES DONNÉES EN GRANDES CULTURES : REPRENDRE LE LEADERSHIP SUR LA PROPRIÉTÉ DES DONNÉES PAR LEUR MUTUALISATION

Mme Catherine Brodeur, agr., M. Sc., vice-présidente – Études économiques chez AGÉCO, présente la conférence « Plan d'action pour une mutualisation des données en grandes cultures », en partenariat avec Concertation grains Québec. Elle sollicite la participation des membres via Mentimeter pour alimenter le projet.

Elle explique la diversité des données agricoles (Excel, PDF, équipements de précision, comptables, analyses de sols, suivis agronomiques). Selon le sondage en direct, 84 % des répondants possèdent des équipements collectant des données, mais seuls 40 % les utilisent régulièrement. Elle rappelle les avantages : optimisation des intrants, amélioration des rendements, gain de temps, réduction des risques, accès à certains marchés et diminution du fardeau administratif.

Les freins identifiés : coûts élevés, manque de compétences, rapidité des évolutions technologiques et absence d'interopérabilité. Elle insiste sur la valeur des données organisées et la nécessité de les mutualiser pour éviter l'éparpillement et soutenir la compétitivité dans un contexte de changements climatiques. Le plan d'action vise à numériser les données de ses organisations, développer des outils d'aide à la décision et respecter les initiatives commerciales existantes. Les défis : techniques, financiers, confidentialité et droits de propriété.

Pour réussir, il faut une vision commune, une gouvernance transparente et l'engagement durable des acteurs. Elle cite l'exemple d'AgDatahub en France, plateforme publique-privée financée à hauteur de 20 M\$, qui impose aux équipementiers de rendre leurs données accessibles.

Le sondage révèle un fort intérêt pour la numérisation (4/5) et la mutualisation des données. Les principes directeurs : placer le producteur au centre, impliquer les conseillers, établir une gouvernance solide. Le plan prévoit un comité permanent, un financement conséquent, le soutien du MAPAQ et de la FADQ, ainsi qu'un projet pilote avec producteurs et experts. Dernier sondage : intérêt de 4,1/5 pour des outils de gestion, et 60 % des répondants prêts à participer à un projet pilote.

Elle conclut en présentant l'équipe et le comité de suivi (CGQ, AGÉCO, PGQ, universités, RQAD, FRAAQ, MAPAQ, FADQ et autres partenaires).

09 H 45 PRÉSENTATION : LE MARCHÉ DES GRAINS AU QUÉBEC : UNE ÉVOLUTION REMARQUABLE DEPUIS 50 ANS

Le président convie M. Étienne Lafrance, agent d'information des marchés des Producteurs de grains du Québec (PGQ), à présenter une rétrospective du marché des grains couvrant les 50 dernières années, en comparant les années 1975 et 2024.

M. Lafrance débute par une analyse de la production mondiale de maïs. Depuis 1975, les États-Unis demeurent le principal producteur, mais selon les données les plus récentes, le Brésil est sur le point de les surpasser. En ce qui concerne les exportations canadiennes, le marché était peu diversifié en 1975, alors qu'en 2024, les acheteurs sont beaucoup plus nombreux, avec une forte demande provenant de l'Asie du Sud-Est.

Le prix du maïs était d'environ 1 \$ le boisseau dans les années 1970. Depuis, il a augmenté par paliers, sans toutefois suivre le rythme de l'inflation. Le maïs est devenu une commodité échangée à l'échelle mondiale, ce qui a influencé sa valorisation.

La production mondiale de soya a connu une croissance fulgurante. En 1975, les États-Unis dominaient le marché, suivis de la Chine et d'autres pays en proportion marginale. En 2024, le Brésil est devenu le principal producteur et exportateur de soya. Il détient 71 % des parts de marché en Chine, qui est aujourd'hui le plus grand importateur. Les prix du soya ont beaucoup fluctué au fil des années, atteignant environ 10 \$ le boisseau en 2024.

Concernant le blé, l'Union soviétique était le principal importateur en 1975. Aujourd'hui, les importations sont réparties entre plusieurs pays. Les États-Unis étaient les plus grands producteurs mondiaux en 1975, mais en 2024,

c'est la Chine qui domine, tandis que les États-Unis occupent le quatrième rang. En matière d'exportations, la Russie est en tête, suivie de l'Union européenne et du Canada.

Il se tourne ensuite vers le Québec, où la production de maïs et de soya a fortement progressé. Le soya est désormais la première culture de la province en termes de superficie, ce qui a entraîné une régression d'autres productions. En 1975, les superficies consacrées à l'avoine étaient plus importantes que celles du maïs. Le rendement du maïs est passé de 4 tonnes par hectare en 1975 à 10,2 tonnes par hectare en 2024. On observe un effritement de la production de céréales au fil du temps, à l'exception du blé qui connaît une certaine augmentation.

Les perspectives pour le soya sont marquées par des menaces et des opportunités, notamment en raison des politiques américaines et européennes. Il est recommandé de suivre les marchés des grains de façon quotidienne ou hebdomadaire afin de saisir les opportunités.

Des difficultés sont également évoquées pour la vente du canola par les producteurs de l'Ouest. Les superficies de canola devraient diminuer en 2025 au profit du blé ou des cultures à tourteaux destiné à l'élevage. Le principal obstacle est le tarif imposé par la Chine, qui complique les exportations.

Enfin, on aborde les changements dans les habitudes alimentaires, notamment en lien avec le prix de la viande. À court terme, les consommateurs se tournent davantage vers la volaille et le poisson, tandis qu'à long terme, la demande pour les protéines végétales, comme les haricots, devrait croître.

Un constat général ressort des graphiques présentés : deux pics de prix sont souvent suivis de crises, généralement causées par des événements majeurs. Par exemple, la crise de 2008 a été influencée par la hausse du prix de l'éthanol en 2007, qui a eu un impact sur le maïs. Pour le blé, la guerre en Ukraine a été un facteur déterminant.

Le président remercie M. Lafrance pour sa présentation.

10 H 15 ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

Le président invite M. Sylvain Pion, 1er vice-président des PGQ, à animer la période d'étude des résolutions. Il précise que l'ensemble des résolutions des syndicats affiliés reçues ont été analysées et sont regroupées dans le cahier d'étude ou seront traitées ultérieurement par les PGQ.

Sur proposition dûment formulée par M. Pierre Murray et appuyée par M. Alain Primeau, il est résolu de procéder à l'étude de l'ensemble des résolutions figurant dans le cahier du participant préalablement distribué.

L'agroéconomiste et conseillère-cadre, Mme Marie-Hélène Parent donne lecture de la résolution no1 dans le cahier du participant.

1er amendement : Sur motion dûment proposée par M. Pierre Labonté, secondée par M. Daniel Coutu il est résolu majoritairement d'ajouter dans les demandes au gouvernement du Canada et du Québec : « De mettre en place des programmes de soutien financier visant à diversifier les marchés pour le secteur des grains québécois et canadien ».

2^e amendement : Sur motion dûment proposée par M. Luc Leblanc, appuyée par M. Germain Chabot, il est demandé d'ajouter à considérant : « que les États-Unis ont déjà annoncé des mesures d'aide aux producteurs agricoles en soutien durant cette période de protectionnisme. « D'exiger la réciprocité des normes sur les grains entrant au Québec pour assurer la compétitivité des producteurs de grains québécois ». L'amendement est adopté majoritairement.

La résolution ainsi amendée est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

1- Tarifs américains et protectionnisme

CONSIDÉRANT :

- (a) la forte remontée du protectionnisme à l'échelle internationale, notamment de la part des États-Unis et de la Chine, qui prend notamment la forme de probables lourds tarifs douaniers sur les grains canadiens et les produits alimentaires utilisant des grains du Canada, et ce protectionnisme semble s'installer pour une longue période ;
- (b) le projet d'une nouvelle liste de contre-mesures canadiennes qui ciblent les intrants agricoles américains ;
- (c) les restrictions d'importation d'engrais de la Russie, une source d'approvisionnement beaucoup plus économique et beaucoup moins risquée pour l'est du Canada, qui déjà augmentent indûment les coûts de production et diminuent la compétitivité ;
- (d) que les programmes gouvernementaux de gestion du risque offerts au Québec ne sont pas adaptés à cet environnement économique et géopolitique exprimé au 1er paragraphe, car ils ont été élaborés à une époque où se déployait un processus de libéralisation des échanges commerciaux avec le but d'un plus grand ordre mondial en matière de commerce.
- (e) que les États-Unis ont déjà annoncé des mesures d'aide aux producteurs agricoles en soutien durant cette période de protectionnisme.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

Au gouvernement du Canada et du Québec :

- (1) de protéger les producteurs de grains du Québec, leurs revenus, leur accès à des intrants de qualité au meilleur coût possible, leur rentabilité et leur compétitivité ;
- (2) de protéger les exportations de grains québécois et de produits alimentaires utilisant des grains ;
- (3) de ne pas imposer de contre-mesures sur les intrants agricoles importés des États-Unis et des autres pays.
- (4) de mettre en place des programmes de soutien financier visant à diversifier les marchés pour le secteur des grains québécois et canadien ;
- (5) d'exiger la réciprocité des normes sur les grains entrant au Québec pour assurer la compétitivité des producteurs de grains québécois.

L'agroéconomiste, poursuit et donne lecture de la résolution no2 dans le cahier du participant.

1er amendement : Sur motion dûment proposée par M. Frédéric Asnong, appuyée par M. Pierre Labonté, il est résolu majoritairement d'ajouter une précision à la demande no 3 à la FADQ : « ainsi qu'une prolongation de l'admissibilité des producteurs de céréales biologiques utilisant l'autosemence à l'ASREC au-delà de 2025 ».

La résolution ainsi amendée est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

2- ASREC

CONSIDÉRANT :

- (a) que le programme ASREC demeure un pilier névralgique de la gestion des risques en agriculture, encore plus avec le contexte de changements climatiques et d'événements climatiques extrêmes plus fréquents ;
- (b) que la FADQ a présenté les grandes lignes des modifications qu'elle entend apporter au programme ASREC suite à ses travaux de révision ;
- (c) que la FADQ consacre de nombreuses ressources à cette révision et qu'il est de son devoir de veiller à ce que le programme en soit nettement amélioré afin qu'il réponde adéquatement aux besoins des producteurs et résolve les lacunes identifiées au fil des ans ;
- (d) que le secteur maraîcher, contrairement au secteur des Grains, verra des changements apportés à son programme dès l'année d'assurance 2025 ;
- (e) que le secteur des Grains est en droit de s'attendre à un traitement équitable de la part de la FADQ ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

À la FADQ :

- (1) de veiller à ce que la révision du programme ASREC intègre les modifications suivantes :
 - (1,1) que l'évaluation des pertes prenne en compte la notion de risques circonscrits et non en se basant systématiquement sur la moyenne de tous les champs ;
 - (1,2) qu'une indemnité pour les pertes subies lors de l'entreposage soit ajoutée ;
 - (1,3) que les frais de séchage supplémentaires engagés pour maintenir la qualité de la récolte soient vus comme un travail urgent et indemnisable ;
 - (1,4) que la production de semences de cultures admissibles soit assurable même si la culture suivante est un engrais vert ou récolté en fourrages ;
 - (1,5) qu'il n'y ait plus de cultures associées ;
 - (1,6) que les dommages causés par les ravageurs soient indemnifiables en risques circonscrits ;
 - (1,7) qu'il soit démontré annuellement que la méthode de calcul du rendement probable est adéquate, notamment pour la prise en charge des fortes baisses de rendement.
- (2) d'intégrer dès l'année d'assurance 2025 des bonifications au programme pour le secteur des Grains, notamment la protection en cas de catastrophe et ce, dans un souci d'équité puisqu'il est avancé que s'ensuivra une baisse des primes pour les producteurs ;
- 3) de faire un suivi fréquent aux PGQ de l'état d'avancement des travaux et présenter un échéancier de la mise en place des modifications qui seront apportées au programme ainsi qu'une prolongation de l'admissibilité des producteurs de céréales biologiques utilisant l'autosemence à l'ASREC au-delà de 2025.

L'agroéconomiste, poursuit et donne lecture de la résolution no3 dans le cahier du participant.

1er amendement : Sur motion dûment proposée par Mme Lise Tremblay, appuyée par M. Stéphane Bisailon, il est résolu majoritairement de remplacer la phrase de la demande no2 au MAPAQ : « d'ajouter une pratique

admissible visant à compenser la contribution à la biodiversité. » par « de compenser tous les volets (ex. PAD) auxquels les producteurs de grains contribuent à la biodiversité ».

2e amendement : Sur motion dûment proposée par M. Éric Houle, appuyée par M. Damien Lemire, il est résolu majoritairement d'ajouter une troisième demande au MAPAQ : « (3) de rendre disponible les fonds nécessaires afin de couvrir l'ensemble des producteurs de grains qui désirent en bénéficier ».

La résolution ainsi amendée est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

3 — Compensations pour nos efforts agroenvironnementaux

CONSIDÉRANT :

(a) que l'Initiative ministérielle Rétribution agroenvironnementale annoncée en mars 2025 est d'une durée de seulement 2 ans ;

(b) que les producteurs ayant participé aux 2e et 3e cohortes (2023 et 2024) ne savent toujours pas s'ils pourront bénéficier, au terme de leur engagement, eux aussi d'une aide supplémentaire ni qu'elles pourraient être les modalités applicables à une cohorte supplémentaire ;

(c) que le Québec est la seule province canadienne à avoir une gestion différente de la tarification carbone ;

(d) que les producteurs doivent pouvoir compter sur un soutien à long terme pour adopter de manière durable ce genre de pratiques ;

(d) que la présence d'une population faunique qui s'alimente à même les champs agricoles est une forme de bonne pratique environnementale par sa contribution à la biodiversité ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

Au MAPAQ :

(1) de pérenniser le soutien et la rétribution des pratiques agroenvironnementales par la mise en place d'un programme permanent ;

(2) de compenser tous les volets (ex. PAD) pour lesquels les producteurs de grains contribuent à la biodiversité ;

(3) de rendre disponibles les fonds nécessaires afin de couvrir l'ensemble des producteurs de grains qui désirent en bénéficier.

M. Salah Zoghلامي donne lecture de la résolution no4 dans le cahier du participant.

1er amendement : Sur motion dûment proposée par M. Normand Gagnon, appuyée par M. Phaneuf, il est résolu majoritairement de changer la phrase du point 1 des demandes au gouvernement du Québec pour : « d'abolir la tarification carbone qui est encore appliquée au Québec ».

2e amendement : Sur motion dûment proposée par M. Leblanc (CDQ), appuyée par M. Normand Gagnon, il est résolu majoritairement de la reformulation de la phrase du point 1 des demandes au gouvernement du Québec pour : « d'abolir la tarification carbone sur les énergies fossiles utilisées en agriculture qui est encore appliquée au Québec ».

La résolution ainsi amendée est adoptée unanimement et se lit comme suit :

4— Baisse de la rentabilité et de la compétitivité liée à la politique sur le carbone

CONSIDÉRANT :

- (a) le remboursement de la taxe fédérale sur le carbone dans la majorité des autres provinces pour ce qui est du diésel agricole et le projet de modifier la taxation du carbone en 2025 ;
- (b) que les fermes en production de grains évoluent dans un marché complètement ouvert et que la politique sur le carbone du gouvernement du Québec représente des coûts de production supplémentaires qui grugent leur rentabilité, leur compétitivité avec les exportateurs de grains des États-Unis et du reste du Canada, ainsi que leur capacité à investir dans l'amélioration de leur performance agronomique et agroenvironnementale, alors que cette dernière sera de plus en plus affectée par les changements climatiques ;
- (c) que les producteurs de grains du Québec ont versé des sommes importantes au Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) à la suite de l'augmentation du coût des carburants et des combustibles fossiles attribuable à la tarification du carbone, soit près de 140 millions de dollars depuis 2015 ;
- (d) la faible part de cette somme qui a été retournée aux productrices et producteurs, et ce strictement de façon collective et indirecte par l'intermédiaire de mesures visant la réduction des GES ;
- (e) l'annonce du gouvernement québécois, en juin 2024, d'être plus actif dans l'utilisation de ces sommes selon des mesures totalisant 106 millions de dollars, mais qui se destine encore une fois vers des programmes collectifs visant la réduction des émissions et la transition verte ;
- (f) l'absence de véritables solutions de rechange aux énergies fossiles pour de nombreux usages en agriculture et l'inefficacité de la tarification du carbone dans ce contexte ;
- (g) que le financement du soutien gouvernemental pour la poursuite de l'amélioration des pratiques agricoles à des fins strictement environnementales ne devrait pas être à la charge des productrices et producteurs ;
- (h) qu'une utilisation de ces fonds selon une approche collective crée de l'iniquité étant donné la grande diversité de besoins et de capacité à répondre aux conditions des programmes.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

Au gouvernement du Québec :

- (1) d'abolir la tarification du carbone sur les énergies fossiles utilisées en agriculture qui est encore appliquée au Québec.
- (2) de procéder à un remboursement du coût de cette tarification à chacune des fermes.

Le directeur des affaires agronomiques donne lecture de la résolution no5 dans le cahier du participant.

1er amendement : Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Trottier, appuyée par M. Sylvain Joyal, il est résolu majoritairement d'ajouter aux demandes : « (4,1) Entretien des cours d'eau : augmenter la distance de 500 m à 1 km pour faire l'entretien des cours d'eau sous forme de déclaration de conformité au lieu d'autorisation générale ».

2e amendement : Sur motion dûment proposée par M. Francis Caouette, secondée par M. Guy Sabourin, il est résolu majoritairement d'ajouter au point 1 des demandes ; « en collaboration avec les producteurs concernés ».

3e amendement : Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Trottier, secondée par M. Claude Chartier, il est demandé d'ajouter une 5^e demande : « De donner plus de latitude dans la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau pour permettre aux producteurs agricoles de récolter leurs cultures afin de limiter les pertes ». La demande est rejetée.

La résolution ainsi amendée est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

5— Réglementation des activités agricoles au Québec

CONSIDÉRANT :

- (a) que les producteurs agricoles ont la volonté d'adapter leurs pratiques agricoles de façon à limiter au maximum les pertes diffuses d'intrants agricoles dans l'environnement tout en maintenant la performance agronomique et économique de leur ferme ;
- (b) que l'adaptation continue des pratiques agricoles passe par l'accès aux connaissances, l'accompagnement, la rétribution des pratiques, mais avant tout par une approche qui donne confiance, motive et reconnaît l'autonomie et l'expérience du producteur (connaissances pointues de ses sols, ses opérations à la ferme et des risques pour son entreprise) ainsi que son rôle central dans l'amélioration de ses pratiques ;
- (c) que l'approche réglementaire, en plus d'être coûteuse et de réduire la compétitivité des fermes, est souvent contreproductive, car elle fait fi de la complexité de l'agronomie et de la gestion d'une ferme, des ressources très limitées en service-conseil ainsi que du besoin de mieux comprendre la dynamique réelle des intrants agricoles dans l'environnement et leurs risques réels ;
- (d) que pour certains enjeux de pollution diffuse, la stratégie réglementaire du MELCCFP repose strictement sur la présence de certaines substances dans les cours d'eau sans égard aux enjeux et à la réalité des activités agricoles ;
- (e) que le MELCCFP transfère les coûts de ses obligations de surveillance aux fermes par une multitude d'opérations administratives imposées directement aux fermes, par exemple les permis pour les sorties de drain, ou indirectement par l'entremise des municipalités (nombreux rapports d'analyse pour l'entretien des cours d'eau) ;
- (f) qu'une résolution du Congrès de l'UPA 2023 demande le retrait des nouvelles dispositions de la classe 3B relatives à l'inclusion de tous les insecticides et le retrait de la classe 3A ;
- (g) que d'autres projets d'intervention du MELCCFP par règlement se dessinent, notamment à la lumière de cette consultation concernant la modification du Règlement sur les exploitations agricoles, et que plusieurs intervenants ont manifesté leur désir que la réglementation aille encore plus loin ;
- (h) les bouleversements vécus par l'agriculture dans le contexte du retour du protectionnisme économique, des restrictions d'exportations et des subventions agricoles internationales.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

Au gouvernement du Québec, au MELCCFP :

- (1) de cesser d'utiliser son pouvoir réglementaire pour relever les grands défis de la pollution diffuse en provenance du milieu agricole et de plutôt concentrer les efforts sur la formation, l'accompagnement, l'innovation et la rétribution des pratiques agroenvironnementales en collaboration avec les producteurs concernés ;

- (2) de retirer des règlements ciblant les pesticides les plus récentes dispositions à l'égard de la classe de pesticide 3B, qui visent tous les traitements de semence avec insecticide, et la classe 3A ;
- (3) de compenser, dans le cadre d'une politique de financement à long terme, les coûts et les pertes liés aux mesures réglementaires qui n'existent pas chez nos concurrents des États-Unis et des autres provinces ;
- (4) de minimiser le fardeau et les délais administratifs en lien avec l'encadrement des activités agricoles et des opérations nécessaires au bon fonctionnement des activités agricoles (ex. entretien des cours d'eau).
- (4,1) Entretien des cours d'eau : augmenter la distance de 500 m à 1 km pour faire l'entretien des cours d'eau sous forme de déclaration de conformité au lieu d'autorisation générale.

12 h AJOURNEMENT POUR LE DÎNER

Sur une motion dûment proposée par M. Francis Caouette, appuyée par Mme Lise Tremblay, la séance est ajournée pour le dîner.

Sur une motion dûment proposée par M. Jean-François Riendeau, appuyée par M. Richard Derome, il est résolu de reprendre la séance.

13 H 55 SUITE : ÉTUDE DES RÉSOLUTIONS

Le 1^{er} vice-président anime la suite de la période d'étude des résolutions.

Le directeur des affaires agronomiques donne lecture de la résolution no7 dans le cahier du participant.

1er amendement : Sur motion dûment proposée par M. Martin Lauzon, appuyée par M. Samuel Coutu, il est résolu majoritairement de modifier la demande no 1 au gouvernement du Québec : « de modifier le cadre légal afin d'empêcher les autorités municipales de réglementer les activités agricoles de manière qu'elles ne puissent pas adopter des normes plus contraignantes que celles découlant des réglementations fédérale et provinciale en vigueur ».

2e amendement : Sur motion dûment proposée par M. Normand Bourque, secondée par M. Denis Bergeron, il est demandé d'ajouter une 2^e demande au PGQ : « D'envoyer à chaque conseil de toutes les municipalités une copie conforme de cette résolution ». La demande est rejetée.

La résolution ainsi amendée est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

6— Réglementation municipale des activités agricoles

CONSIDÉRANT :

- (a) la capacité des municipalités de mettre en œuvre un encadrement des activités agricoles et un fardeau administratif afférent qui vont au-delà de la réglementation fédérale et provinciale en matière d'utilisation des sols agricoles, de produits qui y sont appliqués ainsi que d'infrastructures afférentes notamment le drainage ;
- (b) que de très nombreuses municipalités ont déjà adopté des règlements restreignant l'usage des pesticides ou imposant un fardeau administratif supplémentaire sur leur territoire, et que plusieurs autres ont annoncé leur intention de le faire ;
- (c) que les municipalités du Québec ne disposent pas de l'expertise technique et scientifique suffisante pour prendre en charge un tel mandat ;

(d) que l'agriculture a des enjeux plus généraux et impératifs, comme le besoin de produire des aliments pour la population, de préserver le potentiel du patrimoine agricole, de permettre une interaction équitable entre les fermes sur l'ensemble du territoire agricole québécois, et que ces enjeux sont rarement, sinon jamais, pris en considération par les instances municipales ;

(e) qu'une réglementation municipale plus contraignante que celle déjà imposée par les gouvernements fédéral et provincial pourrait compromettre la compétitivité des entreprises agricoles ainsi que leur viabilité économique ;

(f) la confusion qu'entraînerait l'adoption de règles variables et arbitraires à l'échelle de chaque municipalité et la complexification du travail des producteurs agricoles qui possèdent des exploitations situées dans plusieurs municipalités.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

Au gouvernement du Québec :

- (1) de modifier le cadre légal afin d'empêcher les autorités municipales de réglementer les activités agricoles de manière qu'elles ne puissent pas adopter des normes plus contraignantes que celles découlant des réglementations fédérale et provinciale en vigueur.

Le directeur des affaires agronomiques poursuit et donne lecture de la septième résolution (résolution no7 dans le cahier du participant).

1er amendement : Sur motion dûment proposée par M. Damien Lemire, secondé par M. Rioux, il est résolu majoritairement d'ajouter à la demande no 2 au MELCCFP : « et d'augmenter la surveillance du MELCCFP auprès de ceux-ci quant à la qualité et surtout à la provenance des MRF ».

La résolution ainsi amendée est adoptée unanimement et se lit comme suit :

7— Utilisation des matières résiduelles fertilisantes (MRF) en grande culture

CONSIDÉRANT :

(a) que la santé des sols est primordiale pour la production végétale, en particulier pour les grains, et que l'amélioration ou la correction des caractéristiques physicochimiques et biologiques du sol nécessite des actions à mettre en place sur de nombreuses années ;

(b) que les MRF (comme le digestat de biométhanisation, les biosolides municipaux, la boue de papeteries, les feuilles mortes, etc.) peuvent être valorisées et utilisées comme des amendements pour les terres agricoles, notamment par les producteurs qui n'ont pas d'accès à l'engrais de ferme ;

(c) que le contenu des MRF doit respecter les normes et les règlements qui encadrent leur utilisation et fixent la taille et les concentrations maximales de la présence de contaminants (corps étrangers, pathogènes, métaux lourds, etc.) tolérables pour l'épandage ou le stockage sur les terres agricoles ;

- (d) que les objectifs de la Stratégie québécoise de valorisation de la matière organique sont de valoriser 70 % de la matière organique d'ici 2030, en évitant l'enfouissement ou le recours à des techniques relativement plus coûteuses et polluantes que l'épandage sur des terres agricoles ;
- (e) que de nombreux producteurs de grains ont rapporté la présence de plastique non biodégradable dans les MRF reçues et d'autres ont souligné une nuisance olfactive pour le voisinage des endroits d'épandage et de stockage, menaçant l'acceptabilité sociale de l'usage des MRF ;
- (f) que les producteurs qui reçoivent et/ou stockent des MRF ne respectant pas les exigences de qualité et les normes environnementales sont tenus pour seuls responsables de s'en départir, et sont considérés comme contrevenants aux normes environnementales et subissent des sanctions administratives et pécuniaires.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

Au MELCCFP :

- (1) de resserrer les critères de qualité pour tous les contaminants et les corps étrangers pouvant se trouver dans les MRF ainsi que pour ceux des odeurs ;
- (2) de transférer la responsabilité de se départir des MRF reçues et/ou entreposées sur les fermes du producteur agricole aux fournisseurs et aux générateurs de ces MRF, y compris les villes et d'augmenter la surveillance du MELCCFP auprès de ceux-ci quant à la qualité et surtout à la provenance des MRF ;
- (3) d'émettre les constats d'infraction et les sanctions administratives et pécuniaires, en cas de non-conformité des MRF aux générateurs et aux fournisseurs des MRF, y compris les villes au lieu de les infliger aux producteurs ;
- (4) d'élaborer et mettre sur pied un cadre réglementaire permettant aux producteurs d'avoir un recours contre les fournisseurs des MRF non conforme en cas de non-conformité de celles-ci aux standards de qualité régis par le Code de gestion des MRF.

Aux PGQ et à l'UPA :

- (5) de faire le suivi et la représentation pour cet enjeu.

Le directeur général adjoint des PGQ, poursuit et donne lecture de la résolution no8 dans le cahier du participant.

1er amendement : Sur motion dûment proposée par M. Éric Houle, secondé par M. René Leblanc, il est résolu majoritairement d'ajouter une deuxième demande Au Gouvernement fédéral, Transports Canada et administrations portuaires de Montréal, de Trois-Rivières, de Sorel et de Québec : « de considérer le transport des grains et des intrants agricoles comme étant un service essentiel ».

2e amendement : Sur motion dûment proposée par M. Alain Gervais, secondé par M. Pierre Murray, il est résolu unanimement de changer le mot exportateurs pour producteurs à la première demande pour l'administration portuaire de Montréal.

La résolution ainsi amendée est adoptée unanimement et se lit comme suit :

8— Rôle crucial des terminaux portuaires pour le secteur des grains

CONSIDÉRANT :

- (a) que de nombreuses fermes québécoises qui produisent des grains dépendent des voies navigables au Canada pour exporter leurs grains ;
- (b) qu'au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a transféré la responsabilité pour les ports et les voies navigables à des autorités gouvernementales locales ;
- (c) que le système portuaire actuel a vu beaucoup de changements survenir au fil des ans, notamment la hausse du volume des exportations, et que d'autres surviendront avec le protectionnisme observé aux États-Unis ;
- (d) que certains investissements ont été réalisés, notamment pour moderniser le terminal CanEst du port de Montréal, ou sont en cours au port de Trois-Rivières ;
- (e) que malgré ces améliorations, des défis subsistent pour garantir la fluidité des opérations portuaires à Montréal, notamment en période de forte demande ou lors d'événements perturbateurs, tels que des grèves ou des conditions météorologiques défavorables ;
- (f) que les priorités d'investissements des administrations portuaires canadiennes (APC) ont tendance à se concentrer sur certains secteurs comme les conteneurs et le minerai et que des investissements doivent être réalisés pour améliorer les capacités d'exportation de grains à partir des ports du Québec.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

Au Gouvernement fédéral, Transports Canada et administrations portuaires de Montréal, de Trois-Rivières, de Sorel et de Québec :

- (1) d'entretenir les installations existantes et veiller à ce qu'il y ait une capacité adéquate qui répondra aux besoins futurs en matière d'exportation de grains afin que tous les acteurs économiques du secteur des grains puissent demeurer concurrentiels.
- (2) de considérer le transport des grains et des intrants agricoles comme étant un service essentiel.

À l'administration portuaire de Montréal :

- (1) de réaliser les investissements nécessaires à l'élévateur no 4 et ses accès pour permettre un déchargement adéquat des camions afin d'éviter des retards et des surcoûts pour les producteurs de grains ;
- (2) d'accélérer la mise en œuvre de projets d'infrastructure visant à augmenter la capacité et l'efficacité du port, notamment en améliorant les installations de manutention et de stockage des grains ;
- (3) d'établir des protocoles de communication transparents et efficaces entre le port et les producteurs de grains afin d'assurer une meilleure coordination et planification des expéditions.

Le directeur général adjoint des PGQ, poursuit et donne lecture de la résolution no9 dans le cahier du participant.

1er amendement : Sur motion dûment proposée par 1er amendement M. Jean-François Gross secondé par M. Martin Lauzon il est demandé d'ajouter une quatrième demande au PGQ : « de donner l'accès uniquement aux producteurs qui l'alimentent ». La demande est rejetée à majorité.

2e amendement : Sur motion dûment proposée par Mme Heidi Asnong, secondée par M. Jean Dampousse, il est demandé d'ajouter une quatrième demande au PGQ : « de donner l'accès uniquement aux producteurs ». La demande est rejetée à majorité.

La résolution est adoptée majoritairement et se lit comme suit :

9— Informations stratégiques pour le secteur des grains

CONSIDÉRANT :

- (a) l'importance d'avoir une information de qualité qui circule au sein de la filière des grains pour maximiser la qualité des décisions individuelles et collectives des différents acteurs de cette dernière ;
- (b) que les PGQ ont un rôle crucial à jouer dans le développement d'outils et de systèmes d'information pour les diverses cultures et les divers marchés ;
- (c) que l'information diffusée par le SIM est grandement consultée, notamment celle concernant le marché local qui s'appuie très principalement sur le Système de recueil et de diffusion de l'information (SRDI) ;
- (d) le besoin de maximiser l'information en provenance du SRDI en encourageant la participation par divers moyens ;
- (e) les possibilités offertes par les nouvelles technologies.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, il est résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec, de demander :

Au PGQ :

- (1) de réaliser une analyse stratégique du rôle et de la mission du SIM et du SRDI ainsi que des besoins en informations stratégiques afin de maximiser l'information offerte aux producteurs agricoles et aux acteurs de la filière des grains, notamment pour ce qui est des prix, des bases, de la demande actuelle et potentielle, des importations, des exportations, de l'offre en général et des inventaires ;
- (2) de solliciter la collaboration de Concertation grains Québec pour mettre en œuvre les pistes identifiées précédemment ;
- (3) de réaliser certaines actions identifiées au cours de l'année soit plus spécifiquement de demander à Statistique Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada de s'assurer que les données d'importation des grains biologiques soient accessibles.

La période d'étude des résolutions étant terminée, M. Stéphane Bisailon propose une motion pour remercier officiellement, au nom de l'assemblée, un homme ayant marqué le secteur des grains. Il demande qu'une note soit inscrite au procès-verbal.

M. Bisailon souligne que M. Overbeek a été une voix déterminante, capable de défendre les intérêts des membres avec fermeté et tact. Son écoute, son respect et sa connaissance des dossiers ont fait de lui un président remarquable.

Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Bisailon, appuyée par M. Sylvain Pion, l'assemblée remercie unanimement M. Overbeek pour sa présidence au sein des Producteurs de grains du Québec.

Prenant la parole, M. Overbeek affirme que ces 19 années ont été particulièrement stimulantes et qu'il a contribué à faire progresser les efforts amorcés par ses prédécesseurs. Il mentionne la mise en place du service SRDI, réalisée avec l'appui de M. Clavel, qui a renforcé la crédibilité des informations et instauré un climat de confiance. Il insiste sur l'importance de participer à la collecte et à la diffusion de données, tout en cherchant des solutions équitables pour ne pas pénaliser certaines productions. Ce service repose sur quatre permanents, dont certains à temps partiel, pour un coût minime au regard de la valeur des informations.

Il évoque aussi la révision périodique du Plan conjoint de la RMAAQ, qui abordera cet enjeu sous peu. En conclusion, M. Overbeek réitère qu'il restera disponible pour aider à défendre les intérêts des producteurs de grains du Québec.

15 H 30 ALLOCUTION MINISTÉRIELLE

Le président introduit le ministre de l'Agriculture, M. André Lamontagne, en soulignant sa collaboration et sa présence fidèle. Il compare l'agriculture à un marathon, demandant constance et persévérance, et exprime l'espoir que le ministre complète ses engagements avant la fin de son mandat.

Le Ministre salue l'assemblée et rappelle que sa participation à l'AGA des PGQ est devenue une tradition, particulièrement significative pour le 50e anniversaire de l'organisation. Il témoigne son affection à M. Overbeek, en fin de mandat.

Il annonce la sanction de la Loi 86, la plus importante révision de la Loi sur la protection du territoire agricole depuis 1978, visant à assurer la pérennité des terres et leur dynamisme. Il évoque ensuite le Plan d'agriculture durable lancé en 2020 : une quatrième cohorte a été annoncée en février 2025 avec 35 M\$ pour 1 100 entreprises, portant l'investissement total à 122 M\$. Les résultats sont probants : 200 000 kg d'herbicides et 145 000 tonnes de GES évités, soit l'équivalent de 45 000 voitures.

Concernant les changements climatiques, il souligne la nécessité d'une assurance récolte adaptée. Une révision sectorielle est en cours, avec l'introduction d'une clause catastrophe en 2025 pour le maraîcher et en 2026 pour les grains. Les pertes majeures seront financées à 100 % par les gouvernements, sans impact sur les primes.

Il aborde la réduction du fardeau réglementaire : 77 initiatives sont en cours pour simplifier la production et la transformation. Le chantier sur le Règlement des exploitations agricoles (REA) vise à améliorer les pratiques et augmenter les superficies cultivées, avec des annonces prévues à l'automne 2025.

Enfin, il se dit satisfait du budget 2025 : le MAPAQ est passé de 942 M\$ en 2019 à 1,3 G\$, malgré le contexte économique. Il se dit confiant que les producteurs de grains seront intéressés par les annonces à venir.

M. Lamontagne remercie l'assemblée et offre de répondre à des questions de l'assemblée.

Le délégué rappelle son intervention lors de la dernière AGA, qui avait déclenché un mouvement de mécontentement face à l'incapacité des producteurs de se faire entendre, notamment sur les enjeux environnementaux et les dossiers en retard. Deux semaines plus tard, les producteurs étaient dans la rue.

Il souligne qu'une entente a été conclue avec le premier ministre le 13 juin 2024, assortie de promesses claires. Or, malgré le temps écoulé et la présentation du budget, aucun des engagements annoncés n'a été concrétisé.

Le délégué lance un ultimatum au ministre Lamontagne : respecter les promesses faites le 13 juin, faute de quoi, à la date anniversaire, les producteurs reprendront la rue et exerceront les moyens de pression nécessaires.

Il invite l'assemblée à se lever en silence pour manifester leur solidarité aux propos qu'il vient d'énoncer.

Le ministre réagit vivement et énumère les actions accomplies depuis juin :

- Uniformisation à 4 % du taux du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt.
- Programme de fonds de roulement, soutien à l'Abitibi et au secteur du foin.
- 14 mesures d'allègement réglementaire adoptées.
- 106 M\$ pour le financement environnemental, dont 30 M\$ déjà engagés.

Concernant les changements climatiques, il rappelle qu'un plan d'adaptation par filière est en cours (petits fruits, pommes, maraîchers, grains). L'objectif : soutenir des initiatives structurées sur cinq ans, et non distribuer des chèques. Il insiste : les engagements sont des chantiers à bâtir avec les producteurs.

Le délégué demande moins de paperasse, pas de nouvelles mesures d'accompagnement. Le ministre répond que l'accompagnement sera lié aux plans d'adaptation développés par les filières, et non imposé uniformément.

Un autre délégué aborde la Bourse du carbone et réclame son abolition, dénonçant l'écart avec l'Ontario. Il estime que les producteurs paieront 70 M\$ en 2025, pour un total de 500 M\$, et demande un remboursement direct. Le ministre rappelle que le Québec a adhéré en 2013 et qu'une étude sur la compétitivité est en cours et permettra de comprendre l'impact de la tarification carbone. Il attend ces résultats avant d'agir, mais promet d'intervenir si une iniquité est constatée.

Un autre plaide pour alléger la réglementation et propose des solutions simples pour réduire les coûts, notamment une meilleure réappropriation de la gestion des cours d'eau et la réutilisation des terres excavées le long des cours d'eau, évoquant par exemple des travaux où la terre a été transportée très loin par camion alors qu'il aurait pu la récupérer directement chez lui. Il critique la lourdeur administrative actuelle. Le ministre assure avoir entendu ces préoccupations.

Le président des PGQ conclue en réaffirmant la collaboration des producteurs et leur soutien pour obtenir des résultats concrets. Il remercie le ministre pour son temps et son engagement.

16 H 30 CLÔTURE DE L'AGA DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion dûment proposée par Mme Johanne Pagé, appuyée par M. Ghislain Beauchemin, il est résolu sans opposition exprimée de clore l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de grains du Québec.

Sylvain Pion
1^{er} Vice-président

Benoit Legault
Directeur général, secrétaire

Liste des personnes présentes à l'AGA
Du Plan conjoint des Producteurs de grains du Québec
tenue en mode hybride, les 27 et 28 mars 2025

F : Syndical/F-PC : Syndical et Plan conjoint/PC : Plan conjoint

Producteurs de grains d'Abitibi — Témiscamingue

Secrétaire : David Prince

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
CHAMPAGNE, Keven	F-PC	COUTU, Daniel	F-PC	MAYER, Luc	F-PC
LAVALLÉE-RIOUX, Dominic	F-PC				
OBSERVATRICE :					
CÔTÉ, Nathalie					

Producteurs et productrices de grains Centre-du-Québec

Secrétaire : Joël Chassé

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BERGERON, Denis	F-PC	FRÉCHETTE RIOUX, Andy	F-PC	LEMIRE, Damien	F-PC
BERGERON, Réjean	F-PC	HABEL, Daniel	sF-sPC	LUSSIER, Jonathan	F-PC
BOISVERT, Fannie	F-PC	HÉBERT, Louis	F-PC	PARIS, René	F-PC
BOURGEAULT, Michel	PC	HOULE, Éric	PC	PROULX, Maryse	F-PC
BOURQUE, Normand	F-PC	JOYAL, Réjean	F-PC	ROUX, Donald	F-PC
CANTIN, Mario	F-PC	JUTRAS, Alain	F-PC	SPÉNARD, Carl	F-PC
CÔTÉ, Pierre	F-PC	LABONTÉ, Pierre	F-PC	SOUCY, Hubert	F-PC
DOYON, Jonathan	F-PC	FRÉCHETTE RIOUX, Andy	F-PC	SPÉNARD, Carl	F-PC
DOYON, Yvon	F-PC	LEBLANC, René	F-PC		
OBSERVATEURS :					
LAPOLICE, Thérèse		DOYON, Mme		BERGERON, Mme	
LYONNAIS, Guylaine		STEVE, Érika		LAROCHE, Maryse	
THIBODEAU, Florence		PROULX, M.		MÉNARD, Nathalie	

Producteurs de grains Chaudière-Appalaches

Secrétaire : Hugo Berthiaume

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BÉLANGER, Ghislain	F-PC	CÔTÉ, Jules	F-PC	LEBLANC, Gérard	F-PC
BILODEAU, Olivier	F-PC	DION, Donald	F-PC	ROY, Gaston	F-PC
BISSON, Luce	F-PC	FILTEAU, Martin	F-PC	TÊTU, René	F-PC

CARRIER, Martin	F-PC	GENEST, André	F-PC	VALLIÈRES, Marc-André	F-PC
CLOUTIER, Marius	F-PC	LACHANCE, Keven	F-PC		
OBSERVATEURS :					
MARCHAND, Louise					

Producteurs de grains Est du Québec

Secrétaire : Éric Pagé

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BEAULIEU, Gilbert	sPC	DESJARDINS, Louis-Jean	PC	PAQUET, Firmin	PC
BEAULIEU, Robin	sPC	DRAPEAU, Christian	F-PC	RIOU, André	F-PC
BOUFFARD, Caroline	PC	DRAPEAU, Gilles	F-PC	RIOUX, Vincent	F-PC
CAOINETTE, Francis	F-PC	MATHIEU, Michaël	F-PC	ST-ONGE, Clément	sPC
CÔTÉ, Jean	F-PC	MICHAUD, Simon	F-PC		
OBSERVATEURS :					
SICARD, Suzanne		LEMIEUX, Francine		LAMONTAGNE, Jacqueline	

Producteurs de grains Estrie

Secrétaire : Sandy Lalancette

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BERGERON, André	F-PC	CORRIVEAU, Léandre	PC	ROUTHIER, Denis	F-PC
BOIVIN, Benjamin	F-PC	MAYRAND, Dany	F-PC	VACHON, Karine	F-PC
BOIVIN, Jean-Nil	PC	PARISEAU, Éric	PC		
OBSERVATEURS :					
MAURICE, Hélène		COUTURE, Raynald		BLANCHARD, France	
GRENIER, Monia					

Producteurs de grains Lanaudière

Secrétaire : Xavier Lacoste

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
ADAM, Alexandre	F-PC	FORGET, Michel	F-PC	LÉPINE, Olivier	F-PC
ADAM, Antoine	PC (sF)	GROSS, Jean-François	F-PC	MARSOLAIS, Mathieu	F-PC
ALARY, Guillaume	PC	JOINVILLE, Gérard	PC (sF)	PAGÉ, Johanne	F-PC
BRISSON, Gilles	F-PC	LAFORTUNE, Mathieu	F-PC	PAPIN, Bruno	PC
COUTU, Samuel	F-PC	LAUZON, Martin	F-PC	SYLVESTRE, Daniel	F-PC
GAGNON, Loyd	PC	LÉPINE, Olivier	F-PC		
OBSERVATRICES :					
DUMONTIER, Carole		LAMBERT, Johanne			

Producteurs de grains Mauricie

Secrétaire : Josée Tardif

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
ADAM, Michel	F-PC	DAMPHOUSSE, Jean	F-PC	PERREAULT, René	F-PC
ALARIE, Paul-Yvon	F-PC	GÉLINAS, Alain	F-PC	ST-AMAND, France	F-PC
BÉLAND, Serge	F-PC	KELHETTER, Emmanuel	F-PC	THIFFAULT, Pierre	F-PC
CHARTIER, Claude	F-PC	LAMY, Mario	PC (sF)		
OBSERVATEURS :					
ALARIE, Mme		MARTINEAU, Lina		JOYAL, Pierre	

Producteurs de grains Montérégie Nord

Secrétaire : Mylène Durand

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BEAUCHEMIN, Ghislain	F-PC	FONTAINE, Bernard	F-PC	LEMONDE, Claude	(sF-sPC)
BEAUDRY, Billy	F-PC	GERVAIS, Alain	F-PC	MÉNARD, Éric	F-PC
BOULERICE, Charles	F-PC	HÉBERT, Alain	(sF-sPC)	MÉNARD, Jean-Marc	F
CHABOT, Germain	F-PC	HÉBERT, Éric	PC	MESSIER, Danny	F-PC
CHAGNON, Marc-André	F-PC	JACQUART, Alain	F-PC	PHANEUF, Gaétan	F-PC
CHAPUT, Christian	F-PC	JODOIN, François	F-PC	PICARD, Réal	(sF-sPC)
CHOQUETTE, Luc	F-PC	JOYAL, Sylvain	F-PC	ROBERT, Nicolas	F-PC
COLLET, Swen	(sF-sPC)	LAFERRIÈRE, Benoît	F-PC	ST-PIERRE, Normand	F-PC
DESLANDES, Pierre	F-PC	LANOIE, Olivier	F-PC	TAILLON, Rémi	F-PC
DION, Patrice	PC	LAPOINTE, Claude	F-PC	TANGUAY, Julien	F-PC
DUBÉ, Gisèle	F-PC	LAROSE, Germain	F-PC	TREMBLAY, Lise	F-PC
DUBREUIL, Marc-André	PC	LEMAY, Bertrand	F-PC	VAN DERSMISSEN, Sylvie	(sF)
OBSERVATEURS :					
LEMAY, Ginette		BROUSSEAU, Laure		GAGNON, Josée	
DUTILLY, Daniel		MÉNARD, France		BAZINET, Sylvie	
BELLEFROID, Paul		GAGNON, Josée		OVERBEEK, Marie Christine	
OVERBEEK, William		STICHELBOU, Julie			

Producteurs de grains Montérégie Ouest

Secrétaire : Mylène Durand

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BISAILLON, Stéphane	F-PC	DESROSIERS, Sylvio	F-PC	PRUD'HOMME, Jocelyn	F-PC

BOULERICE, Carmen	F-PC	DUBUC, Dominic	F-PC	RIENDEAU, Jean-François	F-PC
CÉCYRE, Gaétan	F-PC	DURIVAGE, Raymond	F-PC	SAUVÉ, Michel	F-PC
COUTURE, Claude	PC	GAUTHIER, Hubert	(sF-sPC)	ST-AMANT, Sylvain	PC
DE MARTIN, Marie-Claude	F-PC	HÉBERT, Michel	F-PC	STEPHENSON, Wayne	F-PC
DÉCOSSE, Sylvie	F	LEBLANC, Luc	(sF-sPC)	TROTTIER-PHARAND, Mario	F-PC
DELFORGE, Ange-Marie	F-PC	MONTPETIT, Johanne	F-PC	VINET, Bonaventure	F-PC
DEROME, Richard	F-PC	PRIMEAU, Alain	F-PC		
OBSERVATEURS :					
DURIVAGE, Mme		MONTPETIT, Lucie		GAGNÉ, Michel	
PILON, Marie-Noëlle		LADOUCEUR, Karine		BEAUCHAMP, Marie	

Producteurs de grains Montérégie Sud-Est

Secrétaire : Mylène Durand

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
ALIX, Jonathan	F-PC	CLOUÂTRE, Vincent	F-PC	MASSÉ, Daniel	F-PC
ASNONG, Frédéric	PC	DUBÉ, Estelle	(sPC)	MATTHYSSEN, Annie	(sPC)
ASNONG, Heidi	F-PC	GAGNON, Normand	F-PC	OSTIGUY, Joël	F-PC
BEAULIEU-LECOMTE, Maxym	F-PC	GUAY, François	F-PC	PION, Sylvain	F-PC
BERTEAU, Patrice	F-PC	LABONTÉ, Raphaël	F-PC	RAYMOND, Florent	F-PC
BOGEMANS, André	sPC	LASNIER, Louis	F-PC	RIDEL, Jean-François	F-PC
BOSSIROY, François	F-PC	LEMAIRE, Alain	F-PC	TOUPIN, Yanick	PC
BOUCHER, Yvon	F-PC	MAILLOUX, Nicolas	F-PC	VAN HYFTE, Johan	PC
CAMPBELL, Hélène	F-PC	MARTIN, Nathalie	F-PC	VAN ROSSUM, Johanne	F-PC
OBSERVATEURS :					
ASNONG, Lucie		GAGNON, Réal		LECOMPTE, Maxime	
DUHAMEL, Sophie		ARPIN, Lyne		BELLEFROID, Martin	
ARCAND, Josée		LEFEBVRE, Annie		ASNONG, Anabelle	

Producteurs de grains Outaouais-Laurentides

Secrétaire : absent

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
ALARY, Justin	PC	GOYER, Miguel	PC	PEETERS, Sébastien	F-PC
CARDINAL, Christian	PC	LADOUCEUR, Robert	PC	PICHÉ, Philippe	F-PC
CHAUMONT, Pierre	F-PC	LEROUX, Sylvain	F-PC	SABOURIN, Guy	F-PC
OBSERVATRICE :					
SABOURIN, Janie					

Producteurs de grains Rive-Nord

Secrétaire : Hugo Berthiaume

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BEAUDRY, Élie	F-PC	GAUDREAU, Gaétan	PC	LAQUERRE, Réjean	F-PC
DION, Gilles	F-PC	JULIEN, Jean	PC	LAQUERRE, René	F-PC
OBSERVATRICE :					
BOUCHER, Aline			GAUDREAU, Mme		

Producteurs de grains Saguenay–Lac-Saint-Jean

Secrétaire : Éric Girard

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
BOUCHARD, Maxime	F-PC	GRENON, Pierre	PC	MURRAY, Pierre	F-PC
DORÉ, Bruno	PC	MALTAIS, Jean-Thomas	F-PC	VAN TASSEL, William	F-PC
GIRARD, Sylvain	PC	MARCIL, Marc-André	F-PC	VILLENEUVE, Claude	F-PC

Producteurs de Semences

Secrétaire : Jean Dumont

NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle	NOM-prénom	Rôle
DUBUC, Réal	F-PC	PARÉ, Pierre	F-PC	PROVOST, Gabriel	F-PC
LAFLAMME, Éric	F-PC	PROULX, Sébastien	F-PC	ROUSSEL, André	F-PC
LANOIE, Daniel	F-PC	PROVENCHER, Martin	PC	SCHUR, Werner George	F-PC
PAQUET, Marc-Antoine	F-PC				
OBSERVATRICE :					
POIRIER, Danielle		LORTIE, Alexandrine		BÉLAND, Micheline	

Les invités

BACHAND, Denise	Chargée de projet RQAD
BAILLAIRGON, Simon	Président ACGQ
BARD, Martin	Agent dév. AAC
BEAUCAGE, Stéphane	Président RVQ
RODRIGUE, René	Desjardins
DUSABLON, Gabriel	Invitée
BEAUREGARD, Gabriel	Candidat prix Réal Fredette
GUILMAIN, Mme	Invitée
BELLEAU, Line	Analyste CECA
BERGERON, Annie	Adm. ACGQ
BOUCHARD, Anouschka	PDG RVQ
BRISSON, Véronique	Directeur CNMA Desjardins
BROCHU, Jean-Pierre	V-P ACGQ
BRODEUR, Catherine	V-P AGÉCO
CARON, Martin	Président UPA
CASTONGUAY, Gino	Directeur CCG
CHABOT, Christian	Adm. ACGQ
CHABOT, Germain	Candidat prix Réal Fredette
CHAPUT, Damien	Directeur DSA MAPAQ
CHENARD, Marie-Christine	Directeur ESG
COUTURE, Denis	Ancien Président PGQ
DESSUREAULT, Christine	Ag. Rech. FADQ
DOYON, Paul	1er vice-président UPA
FERLAND, Pascal	Directeur CropLife Canada
FOREST, Yvon	Directeur DSA MAPAQ
FREDETTE, Jean-Noël	Invité
FREDETTE, Réal	Prés. Fondateur PGQ
GIRARD, Éric	Directeur Marché agricole Desjardins
GRANDMONT, Bernard	Associé RCGT
GUIMOND, Pierre-Luc	2e V-P ACGQ
HENRI, Renée	Adm. ACGQ
HUNT, David	Commissaire en chef, CCG
LABONTÉ, Pierre	Prés. SPGBQ
LACHANCE-Châteauvert, Joël	Directeur Conseil LIBÉO
LACROIX, Yvan	DG ACGQ
LACROIX, Sébastien	PDH AQINAC
LE MEUDEC, Simon	Directeur Marché agricole Desjardins
LEBLANC, Thomas	Comité relève des PGQ
MARCOTTE, Anne	Animatrice Gala
MASSON, Jean-François	V-P ACGQ
MÉNARD, Martin	Journalise TCN
PAQUET, Firmin	Candidat prix Réal Fredette
Pierre Labonté	Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec
Sébastien Lacroix	AQINAC

Yvan Lacroix	Association des commerçants de grains du Québec
André Lamontagne	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Kyle Larkin	Producteurs de grains du Canada
Simon Le Meudec	Desjardins
Sylvain Morel	Desjardins
Caroline Morneau	TCN
Aurélien P. Harou	Université McGill
Jean-François Patenaude	Réseau végétal Québec
Yves Perron	Député de Berthier-Maskinongé
Benoit Pharand	Réseau végétal Québec
Yannick Richard	LIBÉO
Annie Royer	Université Laval

Les permanents	
ASSELIN, Julie	Agente aux opérations
BÉLAIR, Guylaine	Commis à l'administration
BERGEVIN, Karine	Agente aux communications
CADIEUX, Murielle	Secrétaire de direction
CAMPEAU, Julie	Commis à l'information
CLAVEL, Yves	Directeur général adjoint
DALE, Roxanne	Technicienne à l'information
DUPRÉ, Andrée	Adjointe de direction
DUPUIS, Maryanne	Agente aux communications
FALL, Tabara	Agente de projet
GAGNON, Julie	Technicienne comptable
GENDRON, Natalie	Assistante-comptable
HÉRARD, Nathalie	Technicienne comptable
LABELLE, Marc	Directeur administratif
LAFRANCE, Étienne	Agent d'information sur les marchés
LEGAULT, Benoit	Directeur général
LEJEUNE, France-Lynn	Agente aux communications, réseaux sociaux
PARENT, Marie-Hélène	Conseillère cadre en soutien aux équipes
RAMZY, Yelda	Analyste principal des marchés
ZOGLAMI, Salah	Directeur des affaires agronomiques